

COMMUNE LES ALBRES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2025

Excusés : Elodie COGNET, Valérie POUZOULET, Christophe VEYRI, Dominique WITEK

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la précédente réunion
- Révision du Rifsepp
- Acquisition à titre gratuit de terrain à Monsieur Bousquet
- Nomination Agent Recenseur
- Questions diverses

Compte rendu de la séance du 25 octobre 2025 :

- Lecture du compte-rendu
- Travaux salle des fêtes : un accord a été trouvé entre le désamianteur et le couvreur. Le couvreur s'est occupé de la clôture de chantier et si besoin facturera une partie au désamianteur.

I) Révision RIFSEPP

Il avait été convenu que M. Jean-Marie Couderc remplacerait Mme Gaëlle Lacombe, secrétaire de Mairie, lors de son congé maternité sur les bases de son précédent salaire. Le grade de Gaëlle étant inférieur au grade de Jean-Marie et un remplaçant ne pouvant avoir un grade supérieur à la personne remplacée, une prime de 400€ mensuelle sera attribuée à Jean-Marie en supplément du salaire et primes de Gaëlle.

II) Acquisition à titre gratuit de terrain à Monsieur Bousquet

Dans le cadre de l'échange de terrains « gratuit » entre Jean-Claude Bousquet et la commune et afin de pouvoir signer l'acte le 22 décembre prochain, le conseil municipal a voté la délibération précisant que M. Jean-Claude Bousquet donne le terrain concerné à la commune « à titre gracieux ».

III) Nomination Agent Recenseur

Une délibération a été prise pour nommer Mlle Anouk Parey comme agent recenseur pour la commune.

Le montant forfaitaire est d'environ 600€

IV) Questions diverses

- Ecole : Suite à la démission ce jour de Clarisse, Chorus est en charge d'envoyer un remplaçant pour s'occuper de la cantine dès lundi matin.

Un recadrage des enfants sur leur comportement est à faire et à suivre : M. le Maire se rendra à l'école pendant le repas de lundi midi pour rappeler les règles aux enfants et le corps enseignant ainsi que le personnel communal rédigeront avec les enfants un règlement spécifique concernant le comportement à avoir envers tous les intervenants extérieurs.

- Chantier Salle des fêtes : les travaux ont débuté. Le sous plafond a été déposé cette semaine.

Il a été convenu avec l'architecte de ne pas déposer la 1^{ère} couche de sous plafond qui n'est pas amianté, mais de pulvériser un fixateur.

En raison de la conservation de certains câbles, le devis électricité sera réduit d'environ 19k€.

Une réunion chantier se déroulera chaque semaine le mercredi matin (milieu-fin de matinée ; horaire à confirmer par l'architecte). Les membres du conseil municipal sont conviés selon leur souhait et disponibilité.

Fin de séance